

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité tenue le 1^{er} avril 2025, fut adopté le règlement suivant :

Règlement 405-2025 « sur le traitement des élus municipaux »

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 2 avril 2025.



Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière